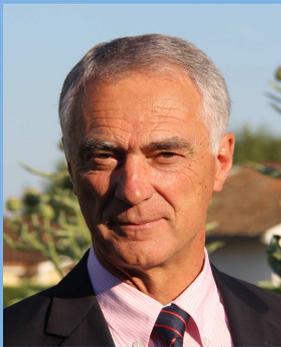




Zones humides de l'arrière dune des pays de Born & de Buch

Lettre d'informations n°1 - décembre 2015



Alain DUDON

Conseiller départemental
Président de la communauté de
communes des Grands Lacs
Maire de Biscarrosse

2015, une année charnière !

Depuis janvier 2014, nous sommes entrés dans le programme financier européen pluriannuel qui court jusqu'en 2020. Avant d'être active, cette programmation doit franchir plusieurs étapes de validation. La Commission européenne a récemment approuvé le document de cadrage national (D.C.N. le 30 juin 2015). Celui-ci définit notamment les mesures qui peuvent être mobilisées pour le financement de Natura 2000.

Nous attendons donc la prochaine étape qui nous permettra d'engager financièrement les actions prévues !

- Editorial -

Voilà plus d'un an que le site Natura 2000 des zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch vit dans sa phase d'animation.

Une étape qui se déroule sur trois années renouvelables, et qui permet de mettre en place les différentes actions préconisées dans le Document d'Objectifs (DOCOb).

Comme indiqué ci-contre, l'année 2015 est une année « blanche » pour les financements. Cette situation n'a pas permis de lancer d'études spécifiques pour améliorer les connaissances sur la flore, la faune ou les milieux naturels. Toutefois, le travail se poursuit notamment pour :

- Informer les élus et les usagers de la démarche actuelle et des enjeux présents sur le site,
- Planifier différentes animations au travers d'une stratégie de communication. Celles-ci seront à mettre en place prochainement. Vous serez informés via les différents outils de diffusion,
- Se former sur différentes thématiques,
- Préparer l'adhésion des usagers à la démarche via la charte Natura 2000 ou les outils contractuels,
- Veiller activement aux projets en cours, et accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches administratives.

Tous ces travaux vous sont présentés dans cette nouvelle version de la lettre d'informations Natura 2000 qui, je l'espère, saura vous satisfaire !

Alain DUDON,
Président du Comité de Pilotage (COPI)

ACTUALITÉS DU SITE

Un portail web pour présenter le site Natura 2000

Dans le but de faire connaître au grand public l'intérêt du site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch », la communauté de communes des Grands Lacs a décidé de mettre en place un site internet spécifique.

Organisé en trois menus (sans compter l'**accueil** qui permet de poser brièvement le décor et d'accéder aux dernières actualités), ce portail a été construit de manière ludique et pragmatique.

Dans un premier temps, il est proposé au public de faire connaissance avec le dispositif et de **comprendre** la démarche. Des vidéos et des explications synthétiques permettent de replacer le contexte à l'échelle européenne, nationale et locale, et de visualiser les spécificités des deux outils de préservation et de protection : le DOCument d'Objectifs (DOCOB) et l'Évaluation des Incidences.

Il est ensuite possible de **découvrir le site**, ses caractéristiques générales : la formation des lacs ..., la richesse écologique avec la diffusion de photographies, de schémas,... Les activités humaines présentes sur les pays de Born et Buch sont également mises en exergue.

Enfin, le dernier volet invite le public à **participer** à la démarche en agissant : faire part de ses observations, contractualiser,...

Allez jeter un coup d'œil : <http://zones-humides-born-buch.n2000.fr/>

L'information des élus

La communication se poursuit auprès des conseils municipaux.

Le but est de présenter aux élus de chaque commune concernée, notamment les enjeux du site, la richesse écologique sur leur territoire (faune, flore et milieux), les travaux envisageables,...

Pensez à solliciter l'animatrice Natura 2000 afin qu'elle intervienne également dans votre commune (cf. coordonnées page 4) !



ZOOM SUR LA CHARTE...

La charte Natura 2000 est un outil d'adhésion annexé au DOCOB. Proposée aux propriétaires, exploitants ou gestionnaires disposant de parcelles dans le site Natura 2000, elle permet de **reconnaître et de valoriser les bonnes pratiques** à adopter pour respecter l'environnement et les richesses naturelles du site protégé.

Comme tout outil Natura 2000, l'adhésion se fait **uniquement sur la base du volontariat**.

Le signataire peut faire le choix d'engager une ou plusieurs de ses parcelles. En fonction du type de milieux que l'on trouvera sur son terrain (forêts, prairies,...), il devra adhérer à tous les engagements de portée générale, et aux engagements relatifs aux milieux inventoriés. L'adhésion se fait pour une durée de 5 ans, avec la possibilité de renouveler son engagement à l'échéance.

Bien que cet ensemble **d'engagements et de recommandations** n'implique pas le versement d'une contrepartie financière, la charte permet de bénéficier de certains avantages fiscaux et aides publiques : exonération des droits de mutation (pour certaines successions et donations), déduction du revenu net imposable des charges de propriétés

rurales et **garantie de gestion durable des forêts** utile pour les forestiers dans l'accès à certaines aides.

Le volet exonération de la Taxe sur les Propriétés Foncières Non Bâties (T.F.N.B.) est, en revanche, **en cours d'annulation par le projet de loi de finances 2016, le versement compensateur de l'Etat ayant été jugé insuffisant par les petites communes**.

En contrepartie de ces avantages, le signataire pourra être soumis aux contrôles administratifs. En effet, pour chaque engagement, un **point de contrôle** est associé. Les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.), peuvent alors être amenés à vérifier leur bonne application, sur place.

Pour les structures de loisirs et de tourisme, les prestataires de services, etc... la charte devient un **gage de qualité** et permet de sensibiliser sur l'implication dans le respect de l'environnement local. Enfin, pour les activités et manifestations récurrentes, la charte peut exonérer les porteurs de projets d'évaluation des incidences.

Pour plus de renseignements, **contactez l'animatrice et pour visualiser la charte, flashez le code !**



Flashez ici ▲

ET SES FUTURS SIGNATAIRES...

Agréée au titre de la protection de l'environnement, l'Association des Chasseurs Gestionnaires de l'Environnement Lacustre du Born (A.C.G.E.L.B.) est largement impliquée sur le territoire des zones humides du Born. En effet, depuis 1985, avec l'encadrement technique de la Fédération des chasseurs des Landes, elle y mène une action de sauvegarde, de protection, d'aménagement des prairies humides lacustres avec leur réouverture et leur gestion par pâture. Depuis peu, la sensibilisation du public (sorties nature, DVD,...) est une nouvelle mission. Des actions qui, de fait, s'inscrivent dans la démarche Natura 2000.

Il paraissait donc logique pour cette association de signer la charte.

Leur reconnaissance sera ainsi européenne !

L'école de voile de Sanguinet, en fin de régates, autant de personnes à sensibiliser



Promouvoir des actions pour la protection du milieu aquatique est une des missions et volontés de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (A.A.P.P.M.A.) « La Gaule Cazaline ». Implantée sur la partie nord du lac de Cazaux-Sanguinet, l'association de pêche agit notamment pour préserver l'ichtyofaune et ses milieux (mises en réserve, réhabilitation de frayères,...).

La sensibilisation des pêcheurs et des usagers du lac fait également partie des actions mises en place localement : chaque année l'association organise des visites lors de la journée mondiale des zones humides. En signant la charte Natura 2000, l'association pourra alors indiquer les bonnes pratiques à respecter pour mieux préserver l'espace lacustre de Cazaux !



L'A.C.G.E.L.B. en cours d'arrachage de la Jussie à Sanguinet, aidée par des bénévoles de Vermilion © C.MOREAU

Le club de voile de Sanguinet, installé sur les rives du lac de Cazaux-Sanguinet, compte près de 180 licenciés, 350 adhérents, et reçoit 600 stagiaires par an (principalement des enfants, dans le cadre scolaire).

En 2013, le club s'est engagé dans la création d'un Espace Site et Itinéraire pour faire reconnaître son activité comme « sport de nature » à l'échelle départementale, et développer de façon maîtrisée son activité dans une logique de développement durable.

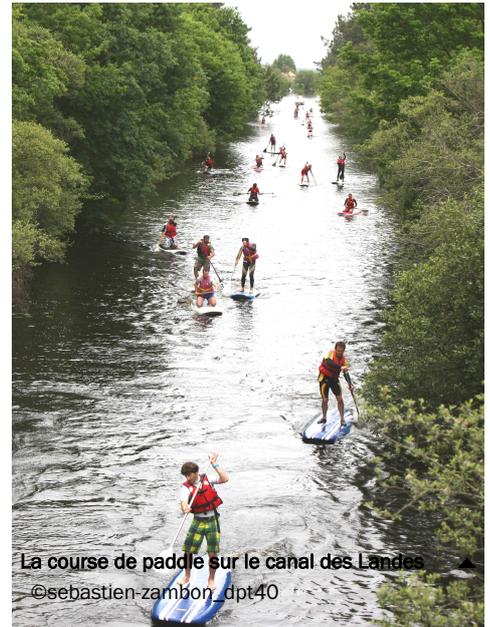
Dans le cadre de cette démarche, la volonté du club de respecter l'environnement et de sensibiliser les pratiquants s'est accrue. Ce choix s'est notamment matérialisé avec la signature de la charte Natura 2000, le 3 novembre 2015. Les représentants de l'État, du club, et du département étaient réunis pour célébrer cet acte !



La signature officielle de la charte par le Président du club, M. Ricaud Jean-Claude. Sous les yeux de Mme Queury, M. Cornet, M. Tarozzi, M. Lainé et M. Schiano © F.NIN

RETOUR SUR LE RAID XL

Les 9 et 10 mai derniers, le territoire des zones humides des pays de Born et de Buch, a accueilli, le « Raid XL 2015 », un évènement multisports. Organisée par le Comité Régional d'Aquitaine de Surf, cette manifestation conviviale a permis de découvrir l'offre d'activités physiques de pleine nature sur le territoire landais. Cette année, 40 équipes de 4 personnes ont parcouru plus de 80 kilomètres sur 2 jours à la pagaie, en vélo, canoë, pirogue, skate ou course à pied ! L'occasion aussi d'évoluer dans un environnement remarquable, celui d'un **site Natura 2000**. Cet espace, qui constitue une aire de jeux idéale à la pratique de sports de nature, a participé grandement à la réussite de l'évènement. La collaboration entre le porteur de projet et l'animatrice du site a notamment permis d'écarter les circuits des zones à forts enjeux écologiques révélés au travers du DOCOB. L'organisation a ainsi conforté son engagement éco-responsable sur lequel elle travaille en partenariat avec l'association « Du Flocon à la vague » afin de diminuer les impacts de la manifestation sur l'environnement !



La course de paddle sur le canal des Landes
©sebastien-zambon_dpt40

ÉVÈNEMENTS À VENIR

Journée mondiale des zones humides sur le territoire

♦ SAMEDI 23 JANVIER 2016

Visite de Laouadie, vaste zone humide de Biscarrosse. Venez découvrir ses intérêts pour l'avifaune et les poissons avec, notamment, les Fédérations des chasseurs des Landes, pour la pêche et la protection des milieux humides, l'A.C.G.E.L.B. et les associations locales.

♦ SAMEDI 6 FEVRIER 2016

Découverte de la Mailloueyre à Mimizan avec l'Office National de la Forêt et l'Office Intercommunal du Tourisme. Partez à la recherche des des amphibiens et micromammifères.

Les animatrices du SAGE et du site Natura 2000 présenteront, lors de ces deux journées, les outils de protection des zones humides!

Les structures scolaires peuvent également solliciter le réseau d'acteurs Nature qui intervient pour ces deux évènements, afin de concocter une sortie sur les zones humides du territoire à leurs élèves.



Contacts

Ressources

Communauté de communes des Grands Lacs
136 rue Jules Ferry - B.P. 64
40161 PARENTIS EN BORN CEDEX

Chargée de mission
Claire BETBEDER

Tel : 05 58 78 37 81
natura2000@cdc-grands-lacs.fr

D.D.T.M. des Landes
Service Nature et Forêt
Gilbert TAROZZI
Tel : 05 58 51 30 14

DREAL Aquitaine
Service Patrimoine, ressource,
eau et biodiversité

Pour en savoir plus sur le dispositif Natura 2000, le site des zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch et les modalités de participation, les dernières actualités, pianotez : <http://zones-humides-born-buch.n2000.fr/> ou accédez au site en flashant le code ci-contre !

Flashez ici ▼



Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales



Site Natura 2000